

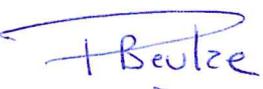


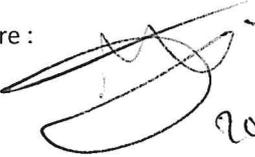
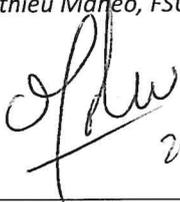
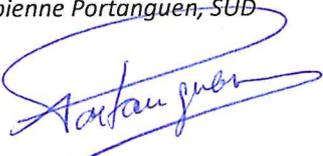
# ACADÉMIE DE RENNES

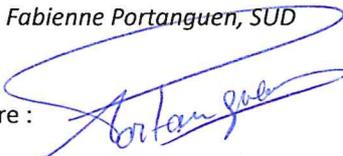
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général  
Direction des Ressources Humaines

## BORDEREAU DE DEPOUILLEMENT ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

<b>BVEC</b>	<i>BVEC public</i>
<b>Date et heure</b>	<i>Le 8 décembre 2022 à 20 heures 45</i>
<p>Ce bordereau doit être dressé, horodaté et signé par <b>chaque membre du BVEC porteur de clé</b> qui est présent au moment du dépouillement. Ce bordereau doit être horodaté, il est demandé à chaque signataire de ne pas oublier de préciser l'heure à laquelle il signe le document.</p>	
<p><b>Les membres du BVEC signataire du présent bordereau attestent que préalablement au dépouillement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le maître de cérémonie a présenté au BVEC l'enveloppe de sauvegarde des passphrases et que celle-ci était toujours scellée et intacte ;</li> <li>qu'ils ont vérifié que les scrutins étaient effectivement clos et que les urnes et listes d'émargement étaient dûment scellées depuis 17h30 le 8 décembre 2022.</li> </ul>	
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévu par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>La présidente du BVEC <i>Marine Lamotte d'Incamps, Secrétaire Générale de l'académie de Rennes</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : <i>20h50</i></p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévu par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Le secrétaire du BVEC <i>Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale adjointe – Directrice des ressources humaines de l'académie de Rennes</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : <i>20h49</i></p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévu par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>La secrétaire suppléant du BVEC <i>Pascale Beulze, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Ille-et-Vilaine</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : <i>20h48</i></p>

<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>L'assesseur du BVEC <i>Simon Moriceau, membre de la cellule juridique, rectorat de Rennes</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h43</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°1 <i>Philippe Le Roy, UNSA</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h43</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°2 <i>Mostafa Bouilil, FNEC FP FO</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h44</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°3 <i>Matthieu Mahéo, FSU</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h44</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°4 <i>Luc Grimonprez, SGEN CFDT</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h43</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°5 <i>Jacques Vaesken, CGT Educ'action</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h45</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°6 <i>Fabienne Portanguen, SUD</i></p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h45</p>

<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°7 Stéphane Goutiers, SNALC</p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h47</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°8 Servane Talbot, CFE-CGC</p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h45</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°9 Fabienne Portanguen, SUD</p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h45</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°10 Brewen Grall, SLB</p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h47</p>
<p><b>Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il dispose effectivement de son enveloppe nominative contenant sa passphrase ;</li> <li>• qu'il est physiquement présent pour procéder à la cérémonie de dépouillement ;</li> <li>• qu'il atteste que le BVEC a procédé aux contrôles du scellement du dispositif prévus par les dispositions de l'article 14 du décret n°2011-595.</li> </ul>	<p>Délégué de liste N°11 Fabien Evariste, CGT Educ'action 35 + SUD Education</p> <p>Signature : </p> <p>Heure : 20h47</p>

Le signataire atteste par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom :

- que les membres du BVEC ont effectivement procédé aux contrôles du scellement de la solution de vote conformément aux obligations posées par les dispositions de l'article 14 du décret N° 2011-595 ;
- que le président, ou son représentant, était physiquement présent pour participer à la cérémonie de dépouillement ;
- qu'au moins deux délégués de liste porteurs de clé étaient physiquement présents pour participer à la cérémonie de dépouillement.

Le signataire reconnaît par l'apposition de sa signature dans le cartouche à son nom que, dans le respect des dispositions du décret n° 2011-595, il a prononcé la clôture du dépouillement le 8 décembre 2022 à l'heure indiquée dans son cartouche de signature.

Le maître de cérémonie  
*Bénédicte Pivault, chargée de mission  
ressources humaines SPAP*

Signature :



Heure :

20h50

Le président du BVEC  
*Marine Lamotte d'Incamps, Secrétaire  
Générale de l'académie de Rennes*

Signature :



Heure de clôture :

20h50

Le secrétaire du BVEC doit dresser le procès-verbal du BVEC exigé par les dispositions du II de l'article 14 du décret n°2011-595. Ce procès-verbal doit être signé par les membres présents du BVEC et être annexé au présent bordereau. Un exemplaire du procès-verbal de dépouillement dressé par la solution de vote électronique doit être attaché au présent bordereau "Dépouillement". Ce procès-verbal produit par la solution de vote doit être dûment signé par les membres présents du BVEC.